

L'UNIVERSITÉ ET L'EMPLOI : DES RELATIONS STABLES ENTRE DEUX MILIEUX EN ÉVOLUTION *

par Alain Charlot et François Pottier

A quoi tient la relative résistance des diplômés de l'enseignement supérieur à la crise de l'emploi ? D'un côté, les emplois d'ingénieurs et de cadres, débouchés « naturels » de l'Université, connaissent un essor plus marqué que toute autre catégorie d'emplois. Mais un deuxième phénomène, trop souvent laissé dans l'ombre, doit être pris en compte : il s'agit des transformations à l'intérieur de l'Université qui ont amené les filières de formations à s'adapter relativement bien aux emplois auxquels elles destinent les étudiants. Cette « professionnalisation » de l'enseignement universitaire, qui intervient à des degrés et à des moments différents suivant les filières, est suffisamment importante pour qu'on puisse noter des relations fortes et stables dans le temps entre des filières de formation et des catégories d'emplois délimitées. C'est ce que montre la comparaison des différentes enquêtes de l'Observatoire EVA concernant les sorties de l'Université

Les années soixante-dix et le début des années quatre-vingt sont marquées par une forte croissance du chômage des jeunes. Mais tous ne sont pas atteints de la même façon : les diplômés de l'enseignement supérieur ont mieux résisté que les autres jeunes aux difficultés d'entrée sur le marché du travail.

Tandis que le taux de chômage des jeunes, neuf mois après la sortie de l'enseignement secondaire, passait, en dix ans, d'environ 10 % à plus de 40 %, celui des diplômés de l'enseignement supérieur variait de 8 à 14 % environ (graphique 1).

Cette évolution globale est confirmée au niveau de chaque discipline universitaire par les enquêtes effectuées dans le cadre de l'Observatoire des entrées dans la vie active du CEREQ (Cf. encadré ci-contre sur l'Observatoire EVA).

L'hypothèse fréquemment avancée d'une dégradation généralisée des emplois occupés par les diplômés ne résiste pas non plus à l'observation. A cet égard, plusieurs auteurs montrent que « Depuis 1960, la situation professionnelle de l'enseignement supérieur s'est certainement dégradée mais beaucoup plus faiblement qu'on ne le dit souvent » (1).

De même, utilisant diverses sources statistiques (recensement, enquête Emploi ou enquête FQP), C. Baudelot

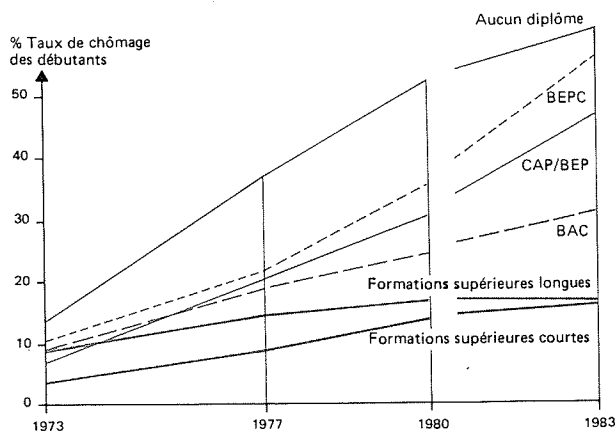
Formation Emploi n° 18. Avril-Juin 1987 - La Documentation Française.

(*) Une première version de ce travail a fait l'objet d'un exposé à la Conférence des grandes écoles en décembre 1985 ; et d'une version intermédiaire publiée dans le cadre de cette conférence sous le titre : « Les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur et leur emploi ».

(1) J. Vincens, *Enseignement supérieur et marché du travail*, Centre d'études juridiques et économiques de l'emploi (CEJEE), Université des sciences sociales de Toulouse, janvier 1986.

Graphique 1

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE DES DÉBUTANTS ENTRE 1973-1983 PAR GRANDS NIVEAUX DE DIPLÔMES



Source : INSEE, *Données sociales*, 5^e Édition et Bilan formation-emploi 1983. Les Collections de l'INSEE, D. 110, CEREQ - INSEE, SPRESE, octobre 1986.

N.B. : En raison de la rupture intervenue en 1982 dans la série des enquêtes Emploi, les variations entre les taux de chômage des sortants en 1980 et ceux des sortants en 1982 doivent être considérées avec prudence.

L'OBSERVATOIRE DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

L'Observatoire EVA est un ensemble d'enquêtes destinées à observer l'insertion professionnelle des jeunes, dont la responsabilité a été confiée au CEREQ. Une partie de ces enquêtes, portant sur l'enseignement supérieur, constitue la source principale des observations rapportées ici (Cf. *Bref* n° 25-26, mars-juin 1987).

L'Observatoire est composé de deux types d'enquêtes, des « enquêtes d'insertion » effectuées peu de temps après la sortie de formation, et des « enquêtes de cheminement » qui permettent de reconstituer les premières années des itinéraires professionnels.

La première vague des enquêtes d'insertion a porté sur :

— les étudiants sortis en 1975 des études universitaires scientifiques et interrogés en 1976 (septembre) : inscrits en premier, second ou troisième cycle en 1974-1975 et non réinscrits en 1975-1976 et ne poursuivant aucune autre étude (résultats dans le Cahier n° 1 de l'Observatoire *) ; étudiants sortis en 1975 d'un échantillon d'écoles d'ingénieurs volontaires pour participer à l'enquête et interrogés à la même date (septembre 1976) (résultats dans le Cahier n° 3 *) ;

— les étudiants sortis en 1976 des études universitaires de lettres-sciences humaines et interrogés au printemps 1977 : inscrits en premier, second ou troisième cycle en 1975-1976 et non réinscrits en 1976-1977 et ne poursuivant aucune autre étude (résultats dans le Cahier n° 9 *) ;

— les étudiants sortis en 1977 des études universitaires de droit-sciences économiques et interrogés au printemps 1978 : inscrits en premier, second ou troisième cycle et ne poursuivant aucune autre étude (résultats dans le Cahier n° 8 *) .

Cette première série d'enquêtes d'insertion a fait l'objet d'une synthèse qui a été publiée dans le n° 3 de la revue *Formation Emploi* (1).

(*) Cahiers de l'Observatoire EVA. La Documentation Française :

n° 1. *Les universités scientifiques*, octobre 1978 ;

n° 3. *Formation et accès à l'emploi des étudiants issus des écoles d'ingénieurs*, novembre 1979 ;

n° 8. *L'entrée dans la vie active des jeunes sortant d'IUT et de STS*, février 1982 ;

n° 9. *L'entrée dans la vie active des étudiants en lettres et sciences humaines*, mai 1982.

(1) J.-L. Pigelet et F. Pottier, « Populations universitaires et accès à l'emploi » et A. Charlot, « Les universités, le marché du travail et les emplois : monopole, concurrence et déclassement », *Formation Emploi* n° 3, juillet-septembre 1983.

La deuxième phase des enquêtes de l'Observatoire comporte une double série d'enquêtes :

Une seconde vague des enquêtes d'insertion :

— les étudiants sortis en 1978 des universités scientifiques et interrogés au printemps 1980 : inscrits en premier ou second cycle en 1977-1978 et non réinscrits en 1978-1979 en premier ou second cycle ;

— les étudiants sortis en 1980 des formations universitaires en droit-sciences économiques et interrogés au printemps 1982 : inscrits en premier et second cycle en 1979-1980 et non réinscrits en 1980-1981 en premier ou second cycle ;

— les étudiants sortis en 1981 des formations universitaires de lettres-sciences humaines et interrogés au printemps 1983 : inscrits en premier cycle ou second cycle en 1980-1981 et non réinscrits en 1981-1982 en premier ou second cycle.

Les enquêtes de 1980 et 1982 ont déjà été exploitées (2) et la dernière enquête sera publiée dans la Collection des études du CEREQ en 1986-1987.

Les enquêtes de cheminement concernent les étudiants déjà interrogés lors de la première phase des enquêtes d'insertion entre 1976 et 1978. Ces enquêtes de cheminement ont porté sur :

— les étudiants scientifiques (3), réinterrogés en 1980 après avoir déjà été enquêtés en 1976 ;

— les étudiants littéraires, réinterrogés en 1981 après avoir déjà été enquêtés en 1977 ;

— les étudiants en droit-sciences économiques, réinterrogés en 1982 après avoir déjà été enquêtés en 1978.

De la seconde vague des enquêtes d'insertion, seuls les étudiants scientifiques sortis en 1978, et interrogés en 1980, ont été réinterrogés en 1983 (4).

(2) F. Pottier, *Accès à l'emploi des étudiants sortis des universités scientifiques*, Document de travail, CEREQ, décembre 1981 - Note d'information n° 73 de mai 1982. « Les universités et la crise ». A. Charlot, *L'insertion professionnelle des étudiants en droit et sciences économiques - comparaison 1978-1982*, Collection des études - Dossier n° 21, CEREQ, février 1986.

(3) F. Pottier, *Insertion et cheminement professionnel des étudiants issus de l'enseignement supérieur scientifique en 1975*, Collection des études - Dossier n° 19 - CEREQ, Décembre 1985.

(4) F. Pottier - *Cinq ans de vie professionnelle des étudiants issus de l'enseignement supérieur scientifique en 1978* - Collection des études - Dossier n° 30, CEREQ, mars 1987.

et alii pouvaient affirmer : « De cet examen des données brutes disponibles, nous pouvons tirer l'enseignement suivant : si l'on donne de la notion de prolétarisation une définition objective - qu'elle soit étroite ou large - il est absolument faux que l'on assiste de 1954 à 1980 à une prolétarisation des diplômés de l'enseignement supérieur » (2).

(2) C. Baudelot, R. Dénollet, M. Cukrowicz, R. Establet, *Les étudiants, l'emploi, la crise*, Maspéro, 1981, p. 137.

Des résultats tirés du recensement de 1982 montrent, en effet, que les deux tiers des jeunes diplômés entrés sur le marché du travail au cours des dix dernières années ont accédé à des emplois « d'ingénieurs et cadres » ou à des « professions intellectuelles supérieures ».

La différence qui apparaît (tableau 1) entre les diplômés issus des écoles et ceux issus d'un second ou troisième cycle universitaire tient largement au fait qu'une forte proportion de ces derniers occupent des emplois de maî-

Tableau 1
CATÉGORIES PROFESSIONNELLES DES DIPLÔMÉS
ENTRÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL
AU COURS DES ANNÉES SOIXANTE-DIX (*)
(en %)

Catégories professionnelles	Diplôme de l'enseignement supérieur :		
	Université	École	Ensemble
Ingénieurs et cadres, et professions intellectuelles supérieures	56	79	62
Professions intermédiaires : Maîtres-auxiliaires, PEGC, Instituteurs	22	3	17
Autres techniciens ou cadres moyens	12	10	12
Employés	7	4	6
Divers	3	4	3
Total	100	100	100
Effectif	362 520	143 780	506 300

Source : Recensement général de la population de 1982, *Collection de l'INSEE D 101*, Tableaux 06 et 07.

(*) Emplois des actifs occupés à la date du recensement : individus âgés de 25 à 34 ans en 1982.

tres auxiliaires classés avec les professions intermédiaires dans la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles. Mais l'exercice de ces emplois requiert bien un diplôme universitaire de second cycle. Environ 10 à 12 % des diplômés ont un emploi de technicien ou de cadre moyen pour lesquels il faudrait pouvoir examiner de près le rapport à la formation avant de conclure à un déclassement.

Enfin quelques années après leur entrée dans la vie active, 4 à 7 % seulement des diplômés ont un emploi tout à fait déclassé par rapport à la formation suivie (employé).

Quelles interprétations peut-on avancer quant au maintien des conditions favorables d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur et de ceux de l'université en particulier ?

Un premier élément d'interprétation est fourni par la croissance des débouchés professionnels : « *Les ingénieurs et cadres constituent la catégorie d'emplois qui s'est le plus développée au cours de la décennie 70 aussi bien en chiffres absolus qu'en valeurs relatives* » (3). La croissance forte de ces emplois a été particulièrement favora-

ble à l'insertion des jeunes diplômés au début des années soixante-dix : le taux annuel de croissance des « ingénieurs et cadres » a été de 5,5 % entre les deux recensements de 1968 à 1975, mais de 9 % parmi les moins de 35 ans, contre 0,7 % pour l'ensemble des actifs occupés.

Après 1975, la croissance de cette catégorie d'emplois a connu un ralentissement, mais elle s'est poursuivie en demeurant très supérieure à celle de l'ensemble des emplois (0,35 % par an) : ainsi le taux annuel de croissance s'est situé à près de 3 % entre 1975 et 1982. Mais, contrairement à la période précédente, l'appel aux plus jeunes s'est fortement réduit, la croissance des ingénieurs et cadres de moins de 35 ans ayant été de moins de 2 % par an sur cette même période (4).

Il peut sembler paradoxal que cette évolution ne se soit pas traduite par une dégradation de l'insertion professionnelle des étudiants. En réalité, ce bon résultat global n'exclut pas des désajustements dans certains secteurs. On suivra en cela J.-P. Jarousse (5) : « *Nul ne saurait soutenir qu'il y a aujourd'hui en France trop de diplômés de l'enseignement supérieur ; on peut par contre avancer sans grand risque d'erreur qu'il y a surabondance de certains diplômés. Dans ces conditions, il paraît nécessaire de considérer, parmi les facteurs qui déterminent les conditions d'insertion professionnelle (chômage, niveau d'utilisation), la discipline, voire la spécialité étudiée* ».

En effet, de nombreux travaux portant sur l'insertion professionnelle des diplômés universitaires ont montré que les étudiants accèdent à des catégories d'emplois différentes suivant les diplômés et spécialités de formation. Opérant une synthèse des enquêtes effectuées auprès des étudiants diplômés des universités toulousaines depuis le début des années soixante-dix, J. Vincens a déjà montré qu'« *il existe une bonne correspondance entre les spécialités des diplômés et les emplois auxquels ils accèdent* » (6). Un premier bilan des enquêtes nationales d'insertion professionnelle effectué dans le cadre de l'Observatoire EVA du CEREQ a conduit à la même conclusion à partir d'un regroupement *ad hoc* des spécialités de formation à l'intérieur de chaque discipline (7). Complétées par des résultats issus du recensement de 1975, ces enquêtes permettaient de montrer qu'un grand nombre de catégories d'emplois étaient entièrement pourvues par des diplômés universitaires (enseignants, avocats, ...), d'autres catégories l'étant seulement à des degrés variables (programmeurs, fonctionnaires des

(4) Les enquêtes Emploi les plus récentes de l'INSEE (1982 à 1985) montrent que la croissance de cette catégorie reste largement favorable aux diplômés de l'enseignement supérieur ; mais cette croissance s'est faite plus volontiers par recrutement d'actifs déjà occupés que par appel à des jeunes débutants diplômés.

(5) J.-P. Jarousse, *L'enseignement supérieur contre le chômage*, Institut européen d'éducation et de politique sociale, Université Paris IX - Dauphine, décembre 1984.

(6) J. Vincens, F. Bestion, J.-L. Hermen, G. Ourliac, « L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur », *Colloque Formation-Emploi CEJEE*, 9, 11 décembre 1981.

(7) J.-L. Pigelet et F. Pottier, « Populations universitaires et accès à l'emploi », *Formation Emploi* n° 3, juillet-septembre 1983.

(3) *Données sociales*, INSEE, 1984, p. 35 et suivantes.

cadres moyens, comptables, ...) (8). A partir des résultats du recensement de 1982, J. Vincens a repris la même problématique dans un cadre plus large incluant l'ensemble des formations post-baccalauréat (9).

Utilisant maintenant deux séries d'enquêtes de l'Observatoire EVA, nous voudrions montrer qu'il existe, à un niveau d'agrégation convenable, des relations fortes et stables dans le temps entre des filières universitaires et des catégories d'emplois délimitées. Ces relations sont renforcées par le jeu des mobilités professionnelles en début de vie active.

Mais l'existence de ces liens n'induit-elle pas une rigidité contradictoire avec le maintien de conditions d'insertion professionnelle satisfaisantes ? On observera que de profondes transformations des formations universitaires depuis une dizaine d'années, aussi bien que diverses formes de régulation du marché des emplois de niveau supérieur permettent de rendre compte de la bonne résistance des jeunes diplômés à la dégradation générale des conditions d'accès à l'emploi.

DES RELATIONS FORTES ET STABLES ENTRE LES FORMATIONS SUPÉRIEURES ET LES EMPLOIS

A un niveau d'agrégation convenable, des relations fortes peuvent être observées entre chacune des filières de formations supérieures (10) et des groupes d'emplois déterminés.

Les filières de formation conduisent à des marchés du travail spécifiques

Certaines filières universitaires préparent à l'enseignement (licence, maîtrise de sciences exactes fondamentales, de sciences naturelles, de lettres et de langues, d'histoire-géographie), c'est-à-dire conduisent majoritairement à des emplois d'enseignants. A l'opposé, d'autres filières orientent plus fréquemment les diplômés vers des emplois d'ingénieurs et de cadres techniques (sciences exactes spécialisées, MST...) ou vers des emplois de cadres supérieurs administratifs, commerciaux, financiers..., du secteur public ou privé (droit, sciences économiques, gestion). Mais la spécificité d'une filière par rapport à une autre peut également apparaître dans la nature des fonctions occupées, les fonctions « études et recherches » par exemple s'opposent aux fonctions liées à la production et différencient les filières scientifiques de troisième cycle de celles du second cycle.

De même, certains emplois sont pourvus exclusivement par certaines filières universitaires, comme les profes-

QUEL NIVEAU DE REGROUPEMENT ADOPTER DANS LES NOMENCLATURES UTILISÉES ?

Les spécialités de formation

Au niveau des spécialités détaillées, chaque diplôme universitaire n'a pas le monopole d'approvisionnement d'un emploi déterminé ; bien au contraire, chaque emploi est pourvu dans la plupart des cas à partir de plusieurs formations qui se trouvent donc en concurrence avec de larges possibilités de substitution. D'où la nécessité de ne pas raisonner en termes de spécialités fines. Inversement, il faut également éviter un autre écueil : celui d'une agrégation trop large, type grande discipline, qui ne fait apparaître bien souvent que des évidences. Il faut donc adopter un niveau d'agrégation intermédiaire et significatif des relations existant entre les formations supérieures et les emplois.

A partir des niveaux de diplômes (licence-maîtrise, DEA ou/et DESS, doctorat) et d'autre part des grandes spécialités de formation (sciences exactes, sciences de la nature et de la vie, lettres, droit, gestion, etc.) complétées par leur finalité (formations fondamentales ou à finalité professionnelle), on a pu ainsi constituer des groupes de formations qui répondent à cet objectif et font apparaître des liens spécifiques avec des groupes d'emplois.

Les catégories d'emplois

La diversité des rubriques de la nomenclature d'emploi utilisée (1) rend nécessaire d'effectuer des regroupements qui soient également pertinents pour l'analyse des relations formation-emploi. Le premier principe a été de répartir les emplois en trois niveaux – cadres supérieurs, cadres moyens ou techniciens et employés. Le second critère de regroupement au niveau supérieur et moyen a ensuite été celui du statut (fonctionnaire ou non-fonctionnaire) compte tenu de l'importance du secteur public dans les recrutements de diplômés. La fréquence des emplois précaires de l'enseignement dans certaines disciplines a enfin conduit à distinguer les emplois d'enseignants non titulaires dans un groupe spécifique. A l'intérieur de ces six grands groupes, on a pu classer les emplois en quelques rubriques, le degré de finesse de chacune d'elles étant variable en fonction de la spécificité propre à chacun des groupes de formations.

(1) Code des métiers, INSEE.

sions d'avocat, de notaire, de magistrat, le diplôme universitaire étant complété par des titres professionnels ou par une formation spécifique. Il en va de même des psychologues. Quant aux emplois d'ingénieurs, ils sont en large majorité pourvus à partir des écoles ou instituts délivrant un titre dans une spécialité donnée (11).

On a identifié une trentaine de filières de formations universitaires dont le tableau 2 donne pour chacune les

(8) A. Charlot, « Les universités, le marché du travail et les emplois », *Formation Emploi* n° 3, juillet-septembre 1983.

(9) Cf. l'article de J. Vincens, dans ce numéro p. 129.

(10) Cf. encadré ci-contre.

(11) Il s'agit des écoles d'ingénieurs dont le diplôme est lié à une spécialité dominante, à l'exclusion des « grandes écoles » les plus prestigieuses dont le fonctionnement du type « reproduction des élites » diffère largement de ce schéma.

principaux groupes d'emplois occupés par les étudiants 21 mois après la sortie de l'université (12).

• *Les formations universitaires scientifiques*

Parmi les huit groupes identifiés, le second cycle de sciences exactes fondamentales (sciences mathématiques et sciences physiques) forme le groupe le plus nombreux d'étudiants, dont les débouchés professionnels demeurent l'enseignement avec près de 80 % de professeurs titulaires ou non. Le second cycle de sciences naturelles a la même finalité (77 % de professeurs).

Par contre, les diplômés de second cycle de sciences exactes spécialisées (ou à finalité professionnelle) destinent davantage aux emplois d'ingénieurs et cadres techniques d'entreprises ou du secteur public (59 %) dont la moitié exerce dans l'informatique, et un quart dans des fonctions liées à la production. Les autres diplômés sont techniciens ou cadres moyens dans des activités liées à l'électronique ou l'informatique.

Les seconds cycles en sciences de la terre ou de la vie comprennent très peu de diplômés à finalité professionnelle (quelques MST seulement). Ces diplômés préparent surtout à l'entrée très sélective en troisième cycle. Ceci explique les difficultés d'insertion professionnelle des étudiants à ce niveau et l'hétérogénéité des emplois occupés.

Bien que les DEA soient la première étape dans la préparation d'un doctorat de troisième cycle, beaucoup de DEA en sciences jouent un rôle proche de celui d'un DESS (c'est-à-dire celui d'un diplôme à finalité professionnelle), et d'autre part un certain nombre d'étudiants s'engageant en thèse sur des sujets intéressant l'industrie se trouvent embauchés après l'obtention de leur DEA sans nécessairement achever leur thèse. Ainsi 64 % des titulaires d'un DEA de sciences exactes et 44 % d'un DEA de sciences de la vie occupent des fonctions d'études et de recherches dans le secteur privé ou public. Ceci les distingue des ingénieurs et cadres titulaires seulement d'un second cycle.

Enfin, le doctorat est le diplôme préparant principalement les jeunes à des activités de recherche. 40 % des titulaires d'un doctorat de sciences exactes et 31 % de ceux de sciences de la vie sont ingénieurs d'études et de recherches dans le secteur privé, respectivement 34 % et 41 % sont chercheurs (sur statut stable ou non) dans le secteur public. Les autres diplômés sont enseignants (enseignement secondaire ou supérieur).

• *Les formations universitaires de lettres-sciences humaines*

Le poids de l'enseignement est tel dans les débouchés des filières littéraires que l'ensemble de ces formations conduit à une forte proportion d'emplois d'enseignants, ceux-ci étant le débouché quasi-exclusif des filières traditionnelles de lettres et langues. On a cependant distingué onze groupes de formations dans la mesure où d'une part, la spécialité de formation détermine largement la matière enseignée (exemple : un diplômé de langues est professeur de langues) et où, d'autre part, les emplois occupés hors de l'enseignement sont précisément spécifiques de chacun de ces groupes de formations. Ils sont présentés dans l'ordre décroissant de l'importance des emplois d'enseignants.

Deux groupes de formations concentrent l'essentiel des diplômés de second cycle qui s'orientent vers les emplois de l'enseignement : il s'agit des seconds cycles de lettres et de langues avec plus des deux tiers d'enseignants (dont la moitié environ de titulaires). Il en va de même de la première année de troisième cycle de lettres-langues avec cependant une présence plus importante dans les emplois de traducteurs-interprètes, ce qui suppose que l'accès à ces emplois exige fréquemment un DEA/DESS de langues.

A l'opposé, trois filières de formations orientent leurs étudiants hors de l'enseignement (moins de 30 % d'enseignants) et vers des emplois de cadres moyens et supérieurs situés en grande partie hors du secteur public : il s'agit des seconds cycles de langues étrangères appliquées (un tiers de cadres moyens, dont 17 % de secrétaires de direction), de psychologie (cadres moyens et supérieurs des services médico-sociaux) et du DESS de psychologie, ce dernier apparaissant comme le diplôme spécifique d'accès aux emplois de psychologues.

Entre ces deux situations, les seconds cycles d'histoire, de géographie, de philosophie et de sociologie, les DEA/DESS d'histoire-géographie apparaissent dans une position intermédiaire au regard des emplois dominants vers lesquels ces filières destinent leurs étudiants : d'une part, la proportion d'emplois d'enseignants (dont une moitié environ de fonctionnaires) les apparente aux lettres-langues (sauf la sociologie qui ne compte que des emplois précaires), et d'autre part, l'importance des emplois de cadres supérieurs et moyens les distingue significativement de ces formations ; ainsi le second cycle d'histoire débouche sur des emplois de cadres moyens du public ou du privé et en particulier sur des emplois de bibliothécaires-documentalistes, comme la géographie d'ailleurs, mais cette dernière permet, en outre, un meilleur accès à des emplois de cadres supérieurs du public (concours d'inspecteur...) et du privé. Il en va de même pour la philosophie et la sociologie qui débouchent dans des proportions importantes sur des emplois de cadres supérieurs, en grande partie fonction-

(12) Neuf mois seulement pour les troisièmes cycles de lettres et sciences humaines, droit et sciences économiques. Source : Enquête EVA, Sciences 1983, Lettres et Sciences humaines 1983, Droit et sciences économiques 1982 - Cf. encadré p. 83.

Tableau 2
EMPLOIS DOMINANTS OCCUPÉS EN 1980-1983

Groupes de formations	% du total des emplois (1)	Emplois dominants
Formations scientifiques		
Licence-maîtrise sciences exactes fondamentales (sciences mathématiques, sciences physiques)	80	Enseignants (+ 9 % inspecteurs P et T)
Licence-maîtrise sciences exactes spécialisées (finalité professionnelle)	59 31	Ingénieurs et cadres supérieurs (informatique) (inspecteurs P et T) (fonctions liées à la production) Techniciens et cadres moyens
Licence-maîtrise sciences naturelles	77	Enseignants
Licence-maîtrise sciences de la terre et de la vie (y compris chimie)	15 33	Ingénieurs et cadres supérieurs (divers) Techniciens et cadres moyens
DEA sciences exactes	64 28	Ingénieurs et chercheurs (études et recherches) Enseignants
DEA sciences de la terre et de la vie, chimie	44 30	Ingénieurs et chercheurs (études et recherches) Enseignants
Doctorat sciences exactes	40 34 24	Ingénieurs et cadres (études et recherches) Chercheurs (secteur public) Enseignants (enseignement supérieur)
Doctorat sciences de la terre et de la vie, chimie	31 41 22	Ingénieur et cadres (études et recherches) Chercheurs (secteur public) Enseignants (enseignement secondaire)
Formations de lettres – sciences humaines		
Licence-maîtrise lettres	68	Enseignants (moitié fonctionnaires)
Licence-maîtrise langues	65	Enseignants (26 % sont fonctionnaires)
DEA/DESS lettres-langues (2)	67 16	Enseignants (moitié fonctionnaires) Cadres moyens (non fonctionnaires) dont 9 % de traducteurs-interprètes
Licence-maîtrise histoire	58 18	Enseignants (31 % sont fonctionnaires) Cadres moyens (public-privé) dont 9 % de bibliothécaires-documentalistes
Licence-maîtrise géographie	42 18 26	Enseignants (moitié fonctionnaires) Cadres supérieurs (7 % fonctionnaires : inspecteurs, 5 % attachés de direction) Cadres moyens (le tiers fonctionnaires) dont 9 % documentalistes-bibliothécaires

ÉTUDES ET RECHERCHES

Groupes de formations	% du total des emplois (1)	Emplois dominants
DEA/DESS histoire-géographie (2)	54 32	Enseignants (moitié fonctionnaires) Cadres supérieurs dont chercheurs divers : 17 %, urbanistes : 7 %.
Licence-maîtrise philosophie	34 25	Enseignants (moitié fonctionnaires) Cadres supérieurs (18 % fonctionnaires : conseillers d'orientation et d'éducation, attachés d'administration)
Licence-maîtrise sociologie	32 28 23	Enseignants (non titulaires) Cadres moyens (moitié fonctionnaires : secrétaires d'administration, contrôleurs), programmeurs : 10 % Cadres supérieurs (5 % fonctionnaires), chargés d'études personnel : 10 %.
Maîtrise langues étrangères appliquées (LEA)	28 33	Enseignants (non titulaires) Cadres moyens (privé essentiellement) dont 17 % secrétaires de direction, 5 % agents commerciaux
Licence-maîtrise psychologie	39 30 15	Cadres moyens (25 % fonctionnaires essentiellement dans les services médico-sociaux), éducateurs (8 %), animateurs (12 %) Enseignants (75 % fonctionnaires essentiellement instituteurs) Cadres supérieurs : conseillers d'orientation 8 %, psychologues 7 %
DESS psychologie (2)	45 30 23	Cadres supérieurs (non fonctionnaires), psychologues cliniciens (21 %), autres psychologues (12 %), chercheurs divers (6 %) Cadres moyens (non fonctionnaires) : éducateurs (13 %), animateurs (9 %), c.m. médico-sociaux (4 %) Enseignants (essentiellement non titulaires)
Formations juridiques et économiques		
Licence-maîtrise droit public	42 43	Cadres supérieurs fonctionnaires (34 %) inspecteurs P et T, trésoriers attachés d'administration, avocats 4 %, cad. sup. financiers administratifs (4 %), conseillers juridiques, fiscaux (1 %) Cadres moyens (moitié fonctionnaires), secrétaires d'administration, contrôleurs... représentants, agents commerciaux (4 %), c.m. banque (3 %), c.m. administ. 4 %
IEP sciences politiques	59 11	Cadres supérieurs (26 % fonctionnaires : inspect., secrétaires généraux, attachés...), cadres sup. commerc. (6 %) administratifs (7 %), chargés d'études... (6 %), conseillers gestion audits (3 %), ingénieurs commerciaux... (6%) Cadres moyens (4 % fonctionnaires) c.m. banque (6 %)
Licence-maîtrise sciences économiques	34 38 16	Cadres supérieurs (18 % fonctionnaires : inspecteurs...), contr. gestion (3 %), attachés commerciaux (5 %) Cadres moyens (9 % fonctionnaires), analystes-program : 4 %, c.m. banque (5 %), agents commerciaux (6 %), comptables (10 %) Enseignants non titulaires

Groupes de formations	% du total des emplois (1)	Emplois dominants
Licence-maîtrise AES	23	Cadres supérieurs (12 % fonctionnaires), cadres sup. adm. (3 %) c. sup. compt. (2 %), journalistes, chargés d'études, biblioth. docum. (4 %)
	33	Cadres moyens (13 % fonctionnaires), comptables (5 %), représentant ; ing. comm. (4 %), c.m. banque (2 %)
	18	Enseignants non titulaires
Licence-maîtrise droit privé	43	Cadres supérieurs (15 % fonct. insp. dont magist. 6 %), avocats (11 %), conseil. juridiques (5 %) cadres sup. administratifs (5 %)
	29	Cadres moyens (6 % fonctionnaires, greffiers, contrôleurs, clercs de notaire (7 %) c.m. commerce (12 %)
DEA/DESS droit public (2)	59	Cadres supérieurs (18 % fonctionnaires), avocats (11 %), journalistes (10 %), c. sup. compt. 4 %, chargés d'études (4 %)
	10	Cadres moyens (3 % fonctionnaires), c.m. banques (2 %)
	25	Enseignants non titulaires
DEA/DESS Sciences économiques (2)	42	Cadres supérieurs (16 % fonctionnaires), chargés d'études (13 %), attachés direct. (5 %), documentalistes (4 %)
	36	Enseignants non titulaires
	15	Cadres moyens (5 % fonctionnaires), c.m. administ. (3 %), c.m. banque (3 %)
MST (« CF »)	36	Cadres supérieurs (3 % fonctionnaires), experts comptables stagiaires (26 %), control. gestion (3 %)
	61	Cadres moyens (12 % fonctionnaires), comptables 37 %, agents technico. comm. (6 %)
Licence-maîtrise gestion	48	Cadres supérieurs (4 % fonctionnaires), contrôl. gest. audit (4 %), attac. com. resp. compt. 11 %, attachés de direct., chargés d'études (9 %), experts compt. stagiaires (7 %), c. sup. compt. (5 %)
	32	Cadres moyens (4 % fonctionnaires), c.m. banque (7 %), représentants, chefs vente (8 %), comptables (7 %)
DEA/DESS droit privé (2)	49	Cadres supérieurs (3 % fonctionnaires), avocats (16 %), conseillers juridiques, ... (14 %), c. sup. administratifs (9 %)
	27	Cadres moyens (4 % fonct. greffiers), clercs de notaire (14 %), employ. de contentieux (5 %)
	20	Enseignants non titulaires
DEA/DESS Gestion (2)	60	Cadres supérieurs (3 % fonctionnaires), contrôleurs gestion, 4 % conseil. jurid. (8 %), chargés d'études (2 %), ing. cons. (14 %), chercheurs (10 %)
	20	Cadres moyens (non fonctionnaires), cadres banques (6 %), c.m. commerce (6 %), comptables (3 %) c.m. administ. (5 %)
	15	Enseignants non titulaires (9 % surveillants)

N.B. : Série d'enquêtes de 1980 à 1983 sur les promotions sorties entre 1978 et 1981 – Situation observée à date fixe : 9 ou 21 mois après la sortie de l'université.

(1) Emplois observés 21 mois après la sortie du deuxième cycle.

(2) Emplois observés 9 mois après la première année de troisième cycle (une année supplémentaire d'études après le deuxième cycle).

naires pour la philosophie, plus souvent du secteur privé et au niveau cadres moyens pour la sociologie. On observera également que la première année de troisième cycle (DEA/DESS) permet plus fréquemment d'accéder aux emplois de cadres supérieurs (non fonctionnaires) et également à des emplois spécifiques (traducteurs-interprètes pour les langues, urbanistes et emplois de la recherche pour la géographie, psychologues-cliniciens – et autres – pour la psychologie).

● *Les formations universitaires de droit et sciences économiques*

Contrairement aux formations scientifiques et littéraires, les filières juridiques et économiques débouchent rarement sur l'enseignement. La distinction entre les formations se fonde davantage sur l'opposition entre secteur privé et secteur public – et surtout Fonction publique.

On observera cependant – et dans des proportions variables certes – que la quasi-totalité des groupes de formations dans ces disciplines sont dans une situation de concurrence dans l'accès aux emplois de la Fonction publique (13).

La part de la Fonction publique, mais également la nature des emplois occupés dans le secteur privé (salariés – professions libérales et cadres moyens – cadres supérieurs) permettent de distinguer les onze groupes de formations suivants qui sont présentés dans l'ordre décroissant de l'importance de la Fonction publique.

La Fonction publique constitue le principal débouché du second cycle de droit public avec 60 % de fonctionnaires supérieurs ou moyens. Si l'on excepte la gestion et les DEA/DESS de droit privé pour lesquels la Fonction publique a un rôle marginal dans les embauches, les emplois de fonctionnaires concernent 20 à 30 % des emplois occupés à l'issue de ces formations. Il s'agit d'emplois accessibles par concours soit du « cadre A » (inspecteurs P et T, impôts, trésor... et attachés d'administration), soit du « cadre B » (contrôleurs P et T, trésor... et secrétaires d'administration...); la proportion d'emplois de niveau supérieur (cadre A) étant moins favorable dans le cas de l'AES qui compte autant de fonctionnaires supérieurs que de niveau moyen.

Les emplois spécifiques du domaine juridique (14), y compris ceux relevant de la Fonction publique (magistrats, greffiers), sont alimentés par les formations de droit privé, la hiérarchie des diplômes induisant une certaine hiérarchie dans le niveau des emplois occupés : le DEA/DESS donne un accès plus fréquent aux emplois d'avocats, de conseillers juridiques tandis que le diplôme de second cycle débouche relativement plus sur des

emplois de niveau moyen (clerc de notaire, employé de contentieux).

A côté des emplois de la Fonction publique, les débouchés du second cycle de sciences politiques, sciences économiques et de l'AES se répartissent dans les emplois du secteur tertiaire privé : cadre supérieur administratif, commercial, financier voire également de la gestion et de la comptabilité (sciences économiques, IEP), chercheur (IEP), bibliothécaire-documentaliste, cadre moyen de la banque, comptable (sciences économiques), agent commercial, cadre moyen du commerce ou des services administratifs.

A l'opposé du droit public, les formations de gestion débouchent quasi exclusivement dans les emplois tertiaires du secteur privé : contrôleur de gestion, audit, cadre supérieur de la comptabilité et de la gestion, expert-comptable stagiaire, ingénieur et cadre supérieur commerciaux, ingénieur conseil (DEA/DESS), chargé d'études-chercheur (DEA/DESS), les emplois de niveau moyen (comptable, assistant de comptabilité, cadre moyen de la banque, agent commercial...) étant relativement moins fréquents à l'issue d'une première année de troisième cycle.

Quant à la MST, elle a une orientation très spécifique : elle destine aux professions de la comptabilité (expert-comptable stagiaire et assistant de comptabilité).

On observera, en outre, que si l'accès aux emplois de cadres supérieurs du secteur privé est plus fréquent à l'issue de la première année de troisième cycle, la présence d'une forte proportion (15 à plus de 20 %) d'emplois précaires de l'enseignement (maîtres auxiliaires, surveillants) indique qu'une grande partie de cette population n'est pas stabilisée, beaucoup poursuivant encore des études en vue d'une thèse au moment de l'enquête (15).

Comme nous venons de l'entrevoir, l'existence de ces relations entre filières de formation et groupes d'emplois spécifiques ne signifie pas cependant que l'ensemble des diplômés accède dès le début de leur vie active à des emplois stables de niveau supérieur. En 1982, 11 % des diplômés de droit-sciences économiques sortis de l'université en 1980 occupent des emplois de niveau employé ; c'est aussi le cas en 1983 de 12 % des diplômés de lettres-sciences humaines sortis en 1981, proportion qui peut même s'élever par exemple jusqu'à 28 % pour les femmes diplômées d'administration économique et sociale (AES). En outre, beaucoup accèdent à des emplois précaires : 24 % des diplômés de lettres-sciences humaines, 22 % de ceux de sciences, sont maîtres auxiliaires de l'enseignement public.

(13) Ce qui n'exclut pas, par ailleurs, quelques points de concurrence avec certains groupes de formations littéraires ou de sciences humaines.

(14) Avocats, notaires, officiers ministériels..., conseillers juridiques, fiscaux, clercs, ...

(15) En outre, cette population, qui a poursuivi des études en DEA/DESS après la fin du second cycle, s'est présentée sur le marché du travail une année après les sortants directs du second cycle et a donc une ancienneté professionnelle moyenne inférieure à ces derniers.

On comprend donc que la « qualité » de l'insertion à l'issue de chaque filière de formation dépende de la nature des emplois vers lesquels chacune destine principalement et, plus précisément, des règles de fonctionnement propres à chacun des sous-marchés du travail spécifiques à chaque formation. Ces règles tiennent autant aux conditions de recrutement (politique de recrutement des employeurs, de l'État, conventions collectives...) et aux règles de gestion de la main-d'œuvre du secteur (recours plus ou moins fréquent au marché interne et aux recrutements externes), qu'à la conjoncture économique générale et à la situation économique de tel secteur d'emploi.

Renforcement des liaisons par le jeu des mobilités au cours de la vie professionnelle

L'étude de la situation professionnelle des étudiants quelque temps après la sortie de l'université que nous venons de faire suffit à rendre compte des relations fortes entre des filières de formations et des catégories d'emplois. Il reste à montrer dans quel sens évolue cette relation avec le temps.

Les enquêtes de cheminement de l'Observatoire EVA (16) permettent de suivre l'itinéraire professionnel des étudiants pendant cinq ans après leur sortie de l'Université.

On a étudié en particulier le changement de statut (emploi précaire ou stable) ou de catégorie d'emplois (employés, techniciens, ingénieurs et cadres...) afin de savoir si la mobilité professionnelle va dans le sens d'un renforcement ou relâchement de la relation entre formation et emploi. En effet, l'accès à un emploi stable dont le niveau correspond à celui de la formation peut s'effectuer dès le premier emploi ou au contraire après une ou plusieurs mobilités professionnelles (Cf. encadré ci-contre).

La tendance générale observée les cinq premières années de vie active est celle d'une amélioration de la situation de départ, par titularisation des enseignants non titulaires, par accès aux emplois de cadres supérieurs et ingénieurs pour ceux qui avaient débuté comme techniciens, cadres moyens ou employés, par stabilisation de ceux qui avaient commencé sur des emplois précaires (tableau 3).

Ainsi, pour les seconds cycles de sciences, près de 40 % des maîtres auxiliaires ont accédé à des emplois de professeurs titulaires de l'enseignement public, proportion identique pour les diplômés littéraires.

(16) Cf. encadré p. 83. On dispose de la succession des emplois occupés par les étudiants à l'intérieur ou non d'une même entreprise. Chaque emploi est identifié par une date de début et de fin. Il est décrit par son appellation, son statut et sa fonction. On dispose en outre d'informations succinctes sur l'employeur (public - privé, activité économique, lieu, taille de l'entreprise).

LE PREMIER EMPLOI OCCUPÉ

Le premier emploi retenu est celui déclaré par l'individu comme emploi, salarié ou non, à temps plein ou mi-temps, en excluant les stages (liés au déroulement normal de certaines filières de formation : MST, etc.), les travaux occasionnels (vacances...) et les autres formes de « petits boulots ». La situation extrême retenue ici comme premier emploi est celle de maître d'internat ou surveillant d'externat : c'est le type même de l'emploi alimentaire permettant de poursuivre des études, mais il constitue bien un accès au marché du travail ; en effet les étudiants s'y maintiennent en attendant de prendre ultérieurement, et sans passage par le chômage, un emploi correspondant à leurs projets.

On a montré à partir des premières enquêtes d'insertion que certains emplois précaires (maîtres auxiliaires) ou déclassés (employés) constituaient aussi un premier accès au marché du travail, et la date de début dans ces emplois peut être valablement retenue comme date d'entrée dans la vie active.

L'ACCÈS DIRECT OU INDIRECT AUX EMPLOIS STABLES DE NIVEAU SUPÉRIEUR

Les enseignants titulaires de la Fonction publique (enseignement secondaire ou supérieur), les chercheurs et ingénieurs du secteur public de recherche, les ingénieurs et cadres supérieurs sur contrat à durée non limitée constituent ce que nous appelons les « emplois stables de niveau supérieur », en correspondance avec le niveau de formation atteint par les diplômés.

Parmi les autres emplois, on distingue des « situations précaires » :

- les maîtres auxiliaires du secteur public,
- les emplois précaires quel que soit leur niveau (contrats à durée limitée) ;
- et des « emplois intermédiaires ou déclassés » :
- les cadres moyens et techniciens,
- les employés et ouvriers.

Enfin, on compte séparément les professeurs de l'enseignement privé (1).

Les proportions d'accès direct et d'accès indirect à des emplois stables de niveau supérieur peuvent constituer un indicateur de qualité de l'insertion professionnelle des étudiants par filière de formation.

(1) On ne dispose pas d'informations suffisantes pour distinguer les enseignants du secteur privé suivant la stabilité ou la précarité de leur statut.

Au terme de cinq années, après la sortie de l'Université, la proportion d'enseignants, parmi les diplômés de sciences, reste identique ou a légèrement baissé parmi ceux de lettres, mais la proportion d'enseignants titulaires s'est fortement accrue par rapport à celle des enseignants non titulaires.

Tableau 3
L'ÉVOLUTION DES EMPLOIS OCCUPÉS ENTRE LE PREMIER EMPLOI (E₁) ET L'EMPLOI A L'ENQUÊTE (E₀)
Formations scientifiques

Emploi occupé	Ensembles des licences-maîtrises sciences				Sciences-math-physiques fondamentales				Sciences spécialisées (méc. électric. électro. inform.)				Sciences de la nature et de la vie et de la terre			
	E ₁	E ₀	Tx	Emploi d'arrivée	E ₁	E ₀	Tx	Emploi d'arrivée	E ₁	E ₀	Tx	Emploi d'arrivée	E ₁	E ₀	Tx	Emploi d'arrivée
Ingénieurs et cadres sup. fonctionnaires . .	4	6	0		4	7	0		9	12	0		2	2	0	
Ingénieurs et cadres supérieurs	12	14	*		4	5	24 %	Fonction. sup.	30	39	0		10	11	*	
Techniciens et cadres moyens fonctionnaires . .	3	4	*		2	2	*		3	2	33 %	Fonction. sup.	5	8	*	
Techniciens et cadres moyens . .	11	10	32 %	C. supérieurs	3	3	69 %	Cadres sup.	25	23	32 %	Cadres sup.	13	13	*	
Prof. titulaires . .	29	40	0		47	61	0		5	13	0		17	28	0	
Maîtres auxiliaires (surveillants) . .	36	23	39 %	Prof. titulaires	36	21	44 %	Prof. titulaires	20	9	58 %	Prof. titulaires C. sup. C. moyens	46	35	29 %	Prof. titulaires
Employés	2	1	69 %	C. moyens MA, M. fonct. c. sup.	2	—	91 %	C.m. techniciens	4	2	44 %	C. moyens	2	1	71 %	Ma. C.m. fonct.
Autres emplois . .	3	1	74 %	C.m. (privé et fonct.)	1	1	*		3	—	94 %	C. moyens	5	2	70 %	C.m. fonct. C.m. prof. titulaires
Total	100	100			100	100			100	100			100	100		

Formations de lettres-sciences humaines

Emploi occupé	Ensembles des licences-maîtrises Lettres-Sciences humaines				Lettres-langues				Histoire-géographie				Psychologie			
	E ₁	E ₀	Tx	Emploi d'arrivée	E ₁	E ₀	Tx	Emploi d'arrivée	E ₁	E ₀	Tx	Emploi d'arrivée	E ₁	E ₀	Tx	Emploi d'arrivée
Fonctionnaires sup.	2	6	0		1	3	0		3	13	0		8	10	0	
Cadres supérieurs . .	5	7	*		()	3	0		6	7	*		26	29	25 %	Fonct. sup. C.M.
C. moyens fonction.	7	11	38 %	Fonct. sup.	2	8	*		20	20	45 %	Fonct. sup.	()	4	*	
C. moyens	8	10	27 %	C.M. fonct. C. sup.	7	9	29 %	C.M. fonct.	7	9			20	20	22 %	Cadres sup.
Prof. titulaires . .	16	23	0		19	27	0		13	18	0		2	7	*	
M.A. surveillants . .	45	29	38 %	Prof. titul. c.m. Fonct. c. sup. empl.	53	37	33 %	Prof. titul. empl. c.m. fonct.	36	21	50 %	C.m. fonct. prof.	17	8	60 %	Prof. titul. Cadres sup.
Employés	15	11	44 %	C.m. fonct. c. sup. fonct. sup.	16	13	48 %	C.m. (priv. et fonct.) c. sup.	11	8	40 %	C.m. fonct. sup. M.A.	26	22	25 %	C.M. fonct.
Autres emplois . .	2	2	58 %	C.m. c.m. fonct. M.A.	2	1	94 %	C.m. (priv. et fonct.) M.A.	4	4	*		—	—		
Total	100	100			100	100			100	100			100	100		

Formations juridiques et économiques

Emploi occupé	Ensembles des licences-maîtrises Droit-Sciences économiques				Droit				Sciences économiques				Gestion			
	E ₁	E ₀	Tx	Emploi d'arrivée	E ₁	E ₀	Tx	Emploi d'arrivée	E ₁	E ₀	Tx	Emploi d'arrivée	E ₁	E ₀	Tx	Emploi d'arrivée
Fonctionnaires sup.	16	22	*		18	28	*		11	13	0		9	12	0	
Cadres supérieurs . .	23	29	*		22	27	*		17	28	*		37	41	*	
C. moyens fonction.	5	7	23 %	Fonct. sup.	7	9	31 %	Fonct. sup.	2	4	0		3	3	0	
Cadres moyens . . .	20	22	31 %	Cadres sup.	18	20	31 %	C. sup. C.m. fonct. fonct. sup.	26	25	30 %	Cadres sup.	20	30	30 %	Cadres sup.
Prof. titulaires . . .	2	5	*		1	1	*		3	14	*		3	4	0	
M.A. surveillants . .	13	4	72 %	Prof. titul. c. sup. c.m. fonct. sup.	9	3	76 %	C. sup. fonct. sup. c. moyens	21	6	73 %	Prof. titul., c. sup. fonct. sup.	17	7	70 %	C. moy. c. sup. fonct. sup.
Employés	20	10	57 %	C.m. fonct. sup. c. sup. c.m. fonct.	24	13	51 %	C. moy. fonct. sup. c. sup. c. moy. fonct.	18	10	55 %	C. moy. c. sup.	10	3	100 %	C. moy. c. sup. fonct. sup.
Autres emplois . . .	1	()	*		1	()	*		2	1	*		—	—	—	
Total	100	100			100	100			100	100			100	100		

Source : Enquêtes de cheminement de l'Observatoire EVA (1976-1982) concernant les promotions sorties entre 1975 et 1977, les résultats de ce tableau ne sont donc pas comparables à ceux du tableau 4.

* Effectifs trop faibles pour calculer le taux.
Tx : Taux de changement d'emploi.

Note de lecture (Tx) : 32 % de titulaires d'une licence-maîtrise de sciences qui occupaient un emploi de technicien ou cadre moyen au premier emploi sont devenus cadres supérieurs ou ingénieurs sur la période (% horizontaux). Ces 32 % s'appliquent aux 11 % qui étaient techniciens ou cadres moyens au premier emploi. Les colonnes E₁ et E₀ sont les structures d'emplois occupés au premier emploi et à l'enquête (% verticaux).

Un tiers des diplômés de sciences exactes spécialisées qui ont commencé comme techniciens ou cadres moyens sont devenus ingénieurs ou cadres supérieurs. Plus de la moitié de ceux qui avaient pris un premier emploi d'enseignants, situation peu fréquente qui ne correspond pas au débouché « normal » de ces filières, ont quitté l'enseignement ou ont été titularisés.

De même, plus de la moitié des diplômés de droit ou de sciences économiques qui avaient débuté dans des emplois déclassés d'employés ont accédé à des emplois de cadres supérieurs ou moyens, 30 % des cadres moyens accédant pour leur part à des emplois de cadres supérieurs.

Cependant les inégalités de départ entre filières de formation demeurent et les mobilités renforcent souvent les écarts qui existaient déjà. Le graphique 2 indique pour chaque filière la proportion d'accès direct aux emplois stables de niveau supérieur et la proportion d'accès indirect à de tels emplois par mobilité professionnelle après un ou plusieurs emplois précaires ou de niveau inférieur.

Parmi les filières de formation scientifique, les seconds cycles de sciences de la vie, qui sont dans la situation la moins favorable au début de période, comptent toujours la plus faible proportion d'emplois stables de niveau supérieur en fin de période. Il en est de même des seconds cycles scientifiques par rapport aux troisièmes cycles, ou de l'AES vis-à-vis des sciences économiques ou de celles-ci par rapport au droit.

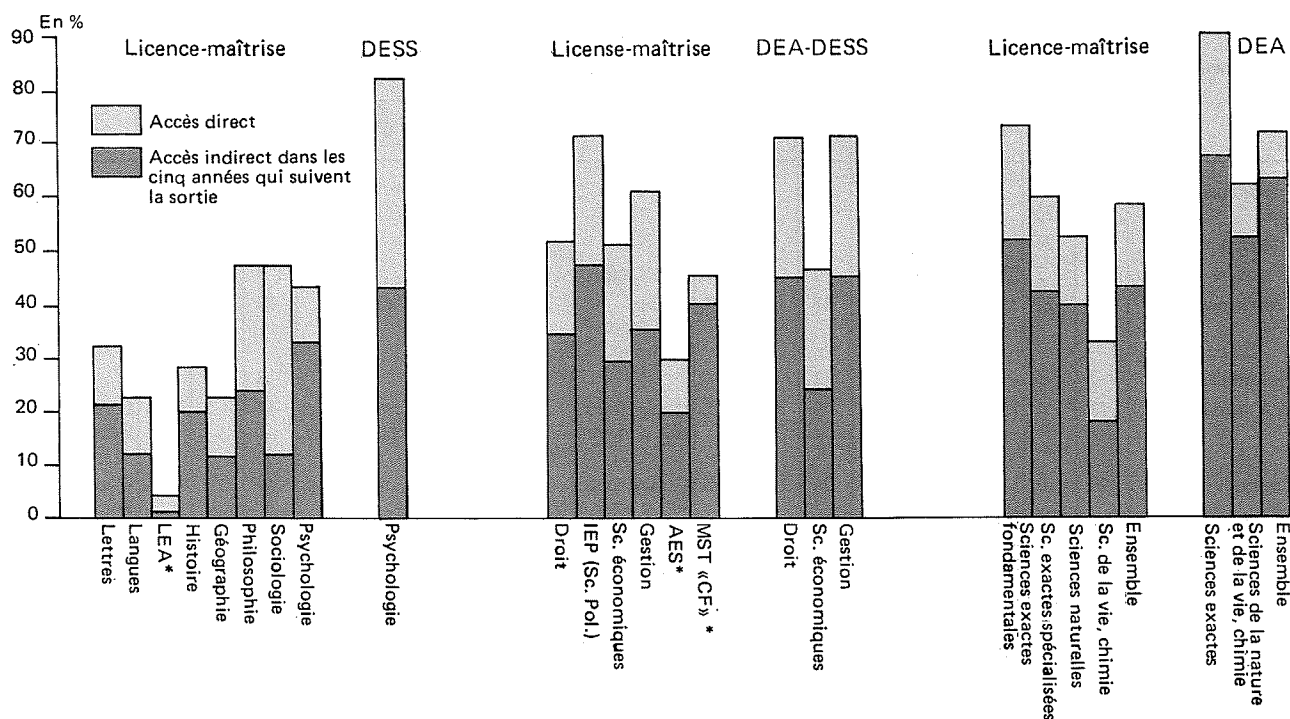
Les filières qui permettent un accès direct plus fréquent à des emplois stables de niveau supérieur conservent voire accroissent leur avantage même après l'action des mobilités de rattrapage.

Des relations stables sur la période 1975-1983

Entre 1975-1978 et et 1980-1983, les grandes catégories d'emplois occupés à l'issue de chacune des filières de formations ont connu une grande stabilité. La dégradation du marché du travail n'a pas remis en cause les liaisons fortes qui existaient entre les formations et les emplois.

Graphique 2

PROPORTIONS D'ACCÈS DIRECT ET INDIRECT AUX EMPLOIS STABLES DE NIVEAU SUPÉRIEUR



Source : CEREQ, Observatoire EVA 1980-1982 (enquêtes de cheminement).

* Données non distinguées dans les premières enquêtes, donc provenant des enquêtes de la seconde phase (1982-1983) effectuées 21 mois après la sortie.

On peut donc dire que sur cette période, une certaine forme de rigidité a caractérisé la relation entre les filières de formations universitaires et les catégories d'emplois vers lesquelles elles destinent les diplômés.

Si quelques modifications sont perceptibles dans la structure des emplois occupés, cette évolution ne constitue pas un bouleversement des relations entre filières de formation et emplois (tableau 4) : ainsi dans le domaine des études juridiques et économiques, la relative stabilité du flux des diplômés, le maintien d'un certain niveau de recrutement dans la Fonction publique aussi bien que le développement de certaines activités liées à la « gestion » et l'approvisionnement spécifique de certaines professions (avocat par exemple) ont maintenu, sinon renforcé, cette relation formation-emploi (17). Il en a été de même pour les diplômés littéraires, qui occupent toujours majoritairement des emplois dans l'enseignement aussi bien que pour les scientifiques.

(17) Cf. A. Charlot, *L'insertion professionnelle des étudiants en droit et sciences économiques. Comparaison 1978-1982*, Dossier de la Collection des études n° 21, CEREQ, février 1986.

LE MAINTIEN D'UNE CORRESPONDANCE FORTE ENTRE FORMATION ET EMPLOI : A QUEL PRIX ?

Une correspondance étroite entre formation et emploi, qui peut être un atout en période de haute conjoncture, n'est pas sans engendrer des difficultés lorsque le marché de l'emploi devient très tendu. Au niveau des filières de formation, les politiques suivies par les employeurs et les difficultés du marché du travail ne sont pas sans effets. Ceux-ci sont d'autant plus redoutables que ces politiques sont sujettes à des brusques retournements ; *a fortiori*, lorsqu'un seul employeur – l'État – domine un secteur d'embauche (l'enseignement par exemple) et qu'il constitue le principal employeur d'une part importante des diplômés, toute modification dans sa politique de recrutement se répercute rapidement sur la qualité de l'insertion à l'issue de ces filières, et à terme sur la demande même de formation.

L'exemple des sciences naturelles et de la vie est ici particulièrement parlant (18). La baisse des débouchés vers

(18) Cf. F. Pottier, « Les débouchés professionnels en sciences de la nature et de la vie : vers un avenir sombre ? », *Formation Emploi* n° 8, octobre-décembre 1984.

Tableau 4
 LES EMPLOIS OCCUPÉS A LA SORTIE
 DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
 Évolution 1975-1977 à 1978-1981
 (Licence - maîtrise - IEP)

(%)

Enquêtes (période d'observation)	Sciences		Lettres- sciences humaines		Droit- sciences économiques	
	1975- 1980	1978- 1983	1976- 1981	1981- 1983	1977- 1982	1980- 1982
Année de l'emploi observé	(1977)	(1980)	(1978)	(1983)	(1979)	(1982)
<i>Emplois occupés 21 mois après la sortie :</i>						
Cadres supérieurs fonctionnaires	6	11	3	2	18	18
Autres cadres supérieurs	10	10	5	5	28	23
Cadres moyens techniciens fonctionnaires	3	4	6	8	6	12
Autres cadres moyens techniciens	12	8	9	10	23	22
Professeurs certifiés, agrégés	34	23	22	15	2	1
Autres professeurs titulaires	5	4	2	12	1	1
Maîtres auxiliaires	22	22	28	24	7	9
Autres enseignants (privé)	7	14	10	9	2	2
Employés	1	2	14	12	13	11
Divers	1	1	1	2	1	2
Total	100	100	100	100	100	100

l'enseignement a induit une désertion des étudiants des filières « sciences naturelles » (19) vers les filières « biochimie-biologie » qui, après une croissance particulièrement rapide du DEUG « B » (20), connaissent une augmentation non moins rapide des diplômés de second cycle. Mais, contrairement aux formations en sciences mathématiques ou physiques par exemple, il n'y a pas de débouchés pour les formations fondamentales de second cycle en sciences de la vie ; ceux-ci se situent en réalité au niveau du troisième cycle. En conséquence, on observe des taux d'emplois déclassés ou précaires particulièrement élevés à la sortie de ces filières (plus de 45 % de techniciens, plus de 20 % de maîtres auxiliaires). La reprise du recrutement de professeurs titulaires depuis 1981 (21) peut apporter – sans doute très provisoirement – une amélioration, mais la tendance demeure.

(19) Le nombre d'admis au CAPES de sciences naturelles est passé de 300 en 1975 à 58 en 1979.

(20) Le DEUG « B », c'est-à-dire sciences de la nature et de la vie a doublé en sept ans (1975 à 1982) passant de 2 500 à 5 000 diplômés par an.

(21) Le nombre d'admis au CAPES est remonté à plus de 200 dès 1981 et à plus de 400 en 1982, mais est à nouveau en décroissance en 1983 et 1984.

Cependant si l'insertion professionnelle est à ce point sensible aux modifications des politiques de recrutement, comment s'explique la stabilité globale observée sur la période ?

Deux types d'explication peuvent être mis en avant : le système d'enseignement supérieur a évolué qualitativement et quantitativement et, d'autre part, la nature des emplois accessibles a également connu des modifications.

Une évolution perceptible à travers la transformation du flux de diplômés depuis le début des années soixante-dix

Le nombre annuel de diplômés de niveaux I-II (22) issus des universités et écoles publiques ou privées reconnues par l'État est passé de 60 000 au début des années soixante-dix à 64 000 vers 1975 pour monter rapidement à 72 000 au début de la décennie quatre-vingt (tableau 5), ce qui représente un taux annuel moyen de croissance de presque 2 %.

Dans ce total, les effectifs de diplômés des écoles d'ingénieurs et commerciales ou des universités en sciences économiques ou gestion ont suivi les progressions les plus fortes et les plus régulières sur la période.

Mais ces tendances générales cachent des disparités plus fortes au niveau des spécialités de formation. On assiste au cours de la période à une stabilisation, voire à une baisse des diplômés des formations universitaires générales en lettres ou sciences : le *numerus clausus* institué pour les études médicales se fait également sentir vers la fin des années soixante-dix. En revanche, les nouvelles formations à finalité professionnelle, créées au début des années soixante-dix, attirent un nombre croissant d'étudiants.

Ainsi la part des maîtrises de sciences et techniques (MST) parmi l'ensemble des maîtrises scientifiques (23) délivrées annuellement, qui s'est accrue très rapidement jusqu'en 1977, plus lentement depuis, dépasse aujourd'hui 20 %, alors qu'elles étaient inexistantes en début de période.

Dans les formations économiques, la maîtrise de sciences de gestion s'est également développée rapidement puisqu'elle représente aujourd'hui 15 % environ du flux des diplômés dans le domaine des sciences économiques (24). Dans ce dernier secteur de formation, il faut égale-

(22) La croissance des diplômés du niveau III (DUT, BTS, etc.) a d'abord été beaucoup plus rapide que celle de niveaux I-II au début des années soixante-dix. Mais depuis les années 1980, on a assisté à une reprise de la croissance aux niveaux I-II (niveau licence et plus, diplôme d'ingénieur, etc.)

(23) Cf. F. Pottier, *Note d'information CEREQ n° 73* op. cit. A l'inverse, les maîtrises des sciences dites fondamentales ont vu leur proportion dans l'ensemble des maîtrises délivrées passer de 35 % à 24 % entre 1973 et 1979.

(24) Y compris AES.

Tableau 5
 FLUX DE DIPLÔMÉS ISSUS DES UNIVERSITÉS ET ÉCOLES PUBLIQUES OU PRIVÉES RECONNUES PAR L'ÉTAT
 (niveau licence et plus)
 (français + étrangers)

	1971		1976		1981		Taux de croissance annuel
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Université : Lettres et sciences humaines	21 000	35	18 760	29	19 200	26	- 1 %
: Droit (1)	8 900	15	7 040	11	8 900	12	0
: Sciences économiques, gestion, AES	3 880	6	4 210	7	6 780	9	+ 5,7 %
Écoles : Haut enseignement commercial (2)	2 300	4	2 540	4	3 940	5	+ 5,5 %
Université : Sciences (3)	7 500	12	7 500	12	7 810	14	+ 0,4 %
Écoles d'ingénieurs	8 860	15	9 870	15	11 220	16	+ 2,4 %
Docteur en médecine, pharmacie, odontologie (4)	7 900	13	13 900	22	12 750	18	+ 4,9 %
Total	60 340	100	63 820	100	72 600	100	+ 1,9 %

Source : SPRESE - MEN.

Ne sont pas compris dans ce tableau, les étudiants issus des écoles d'arts et architecture, vétérinaire, éducation physique et sportive, et toutes les écoles privées non reconnues par l'État.

Ne sont pas compris non plus les élèves des écoles normales supérieures, de notariat ou de sciences juridiques ou administratives ou diplômes d'université qui viennent en double compte avec les effectifs du tableau ci-dessus dans la presque totalité des cas. La prise en compte des populations ci-dessus conduit à l'existence d'environ 10 000 diplômés supplémentaires aux niveaux I et II. Une évaluation globale du SPRESE des sorties de l'enseignement supérieur aux niveaux I et II conduit à 72 500 diplômés en 1974 et 84 900 en 1981 (Note d'information du SPRESE n° 84-08 du 20 février 1984).

(1) Y compris les diplômes universitaires de sciences politiques, mais non compris les diplômes d'instituts d'études politiques.

(2) L'effectif de 1981 comprend 760 diplômés d'écoles reconnues par l'État mais non habilitées à délivrer un diplôme revêtu du visa officiel. Ces écoles ne font pas partie du champ en 1971 et 1976.

(3) Diplômes universitaires traditionnels uniquement : les diplômes d'ingénieurs (ENSI ou UER) sont comptés avec les écoles d'ingénieurs.

(4) Les sortis en cours de 2^e cycle médical sont peu nombreuses et exclues de ce tableau.

ment citer le développement très rapide (20 % par an environ) d'une nouvelle filière de formation, l'administration économique et sociale (AES), qui a attiré un grand nombre d'étudiants aux dépens des études de sciences économiques.

Ainsi le développement de nouvelles filières de formations universitaires a été suffisamment important et rapide pour modifier profondément l'offre des formations universitaires et la nature des flux de diplômés qui sortent des universités.

Il est vrai que le développement des filières à finalité professionnelle a beaucoup moins concerné les formations littéraires : 3 % du flux annuel des maîtrises littéraires sont des MST, 6 % si on y ajoute les maîtrises LEA (25). Mais il ne faut pas oublier que les formations dites fondamentales ont elles-mêmes évolué avec le déclin des licences dites d'enseignement dont l'objectif était la préparation des concours au profit des forma-

tions plus spécialisées (26) et des formations de sciences humaines (psychologie en particulier) (27).

Mais cette période et spécialement la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt, est également marquée par la forte croissance et la grande diversification des diplômes délivrés à l'issue de la première année de troisième cycle (DEA et DESS). Ces formations par la recherche permettent d'obtenir une spécialisation (en liaison explicite avec les entreprises, dans le cas des DESS qui exigent un stage) greffée sur une formation de base traditionnelle de niveau maîtrise...

(26) Il faudrait citer par exemple les spécialités suivantes : sciences sociales appliquées au travail, tourisme, aménagement, techniques audio-visuelles, information et communication, etc.

(27) Pour une analyse plus détaillée de l'évolution de la demande de formation supérieure et du développement de nouvelles formations, voir notre communication aux Journées sur la demande d'éducation supérieure et le rendement académique à l'Université : A. Charlot, « Rendement académique et demande de formation supérieure. » - Consejo de Universidades y centro de investigación y documentación educativa - Madrid, avril 1986.

(25) Langues étrangères appliquées.

Régulation des flux d'entrées sur le marché du travail

En aval des formations, la régulation des flux d'entrées sur le marché du travail peut résulter de l'allongement des durées d'accès aux emplois et des phénomènes de précarisation et de déclassement dans les premiers emplois occupés.

• La faible évolution de la durée d'accès aux emplois

L'entrée dans la vie active d'une cohorte d'étudiants sortis à une date donnée s'étale sur plusieurs années (deux, trois ou quatre) par le jeu des entrées anticipées ou, au contraire, différées sur le marché du travail et du fait du service national pour les garçons. Ainsi, par exemple, dans les filières débouchant sur l'enseignement, la prise d'emploi se fait fréquemment en cours d'études par le biais de l'auxiliarat et parallèlement à la préparation d'un concours de recrutement. A l'inverse, l'accès se fait postérieurement au diplôme dans les filières plus fermées comme les écoles, MST, maîtrises spécialisées...

Des étudiants appartenant à des cohortes différentes de sortants se présentent donc au même moment sur le marché du travail. Du coup, les effets conjoncturels du marché de l'emploi se répercutent de façon très inégale sur chacune des cohortes d'étudiants.

La durée d'accès au premier emploi ne peut donc être un indicateur simple des difficultés de l'insertion professionnelle : il faut nécessairement construire au préalable un indicateur plus complexe qui tienne compte de ces différences d'entrée sur le marché du travail entre les filières de formation (Cf. encadré ci-contre).

En effet, dans la mesure où les modes de passage à la vie active sont largement dépendants de l'orientation professionnelle de chaque filière, la durée d'accès à l'emploi va elle-même être affectée par les différences de modes d'accès aux emplois (28).

Chaque filière de formation a ainsi un rythme spécifique d'accès au marché du travail qui est lié au mode de fonctionnement propre au sous-marché vers lequel elle destine ses étudiants (Cf. graphique 3). Les filières préparant à l'enseignement (lettres-langues, histoire-géographie, sciences fondamentales, sciences naturelles) présentent ainsi des profils de durée d'accès voisins d'une spécialité à l'autre, avec une prise d'emploi très fréquente dans les trois à six mois qui suivent la fin de la formation, période qui correspond précisément à la rentrée scolaire et donc à l'entrée en emploi des professeurs nouvellement recrutés. En revanche, dans les filières qui

(28) On a déjà montré dans les enquêtes auprès des diplômés universitaires que les taux de chômage observés à une date étaient difficilement comparables entre les différentes filières compte tenu des disparités importantes existant dans les modes d'accès aux emplois.

LA « DURÉE D'ACCÈS » AU PREMIER EMPLOI A LA SORTIE DES UNIVERSITÉS

La « durée d'accès » au premier emploi est d'abord mesurée par l'intervalle de temps qui sépare la date du plus haut diplôme obtenu ou concours réussi de la date de la prise du premier emploi (Cf. encadré p. 91). Pour les étudiants salariés dont le premier emploi a été pris avant la réussite du diplôme ou concours, la durée est donc nulle.

Parmi les étudiants ayant pris un emploi après la réussite du diplôme ou concours, certains sont restés inscrits à l'université une ou plusieurs années sans obtenir de certification supplémentaire, avant de « sortir » de l'université (1). On défalque alors de la « durée d'accès » à l'emploi, la ou les deux années d'études effectuées par l'étudiant avant qu'il prenne son premier emploi. On estime qu'au-delà de deux années passées à l'université sans obtenir de diplôme, il s'agit de réinscriptions formelles sans réelle poursuite d'études. Au-delà de deux années, le temps passé à l'université sans obtenir de certification, ni prendre d'emploi, est donc compté dans la durée d'accès à l'emploi.

Si le premier emploi a été pris après la date de fin du service national, elle-même postérieure à la sortie de l'université, la « durée d'accès » à l'emploi est mesurée par l'écart entre la date du premier emploi et la date de retour du service national (2).

(1) Rappelons qu'on désigne par « sortants » les étudiants inscrits dans un établissement universitaire une année, et non réinscrits dans un établissement d'enseignement supérieur, quel qu'il soit, l'année suivante.

(2) L'étude de la place du service national dans le cursus universitaire des étudiants a montré qu'il était effectué très fréquemment en cours d'études (avant le plus haut diplôme ou concours obtenu).

orientent plus vers les emplois de cadres du secteur privé ou du secteur public hors enseignement (droit, sciences économiques, gestion, sciences exactes spécialisées...), les prises d'emploi se font de manière régulière dans un délai d'un an avec un ralentissement jusqu'à dix huit – vingt et un mois.

Au-delà, la permanence d'une population réduite certes, n'ayant jamais accédé à un emploi, s'explique à la fois par l'inactivité féminine, et plus rarement par la présence d'un chômage de premier emploi et de longue durée.

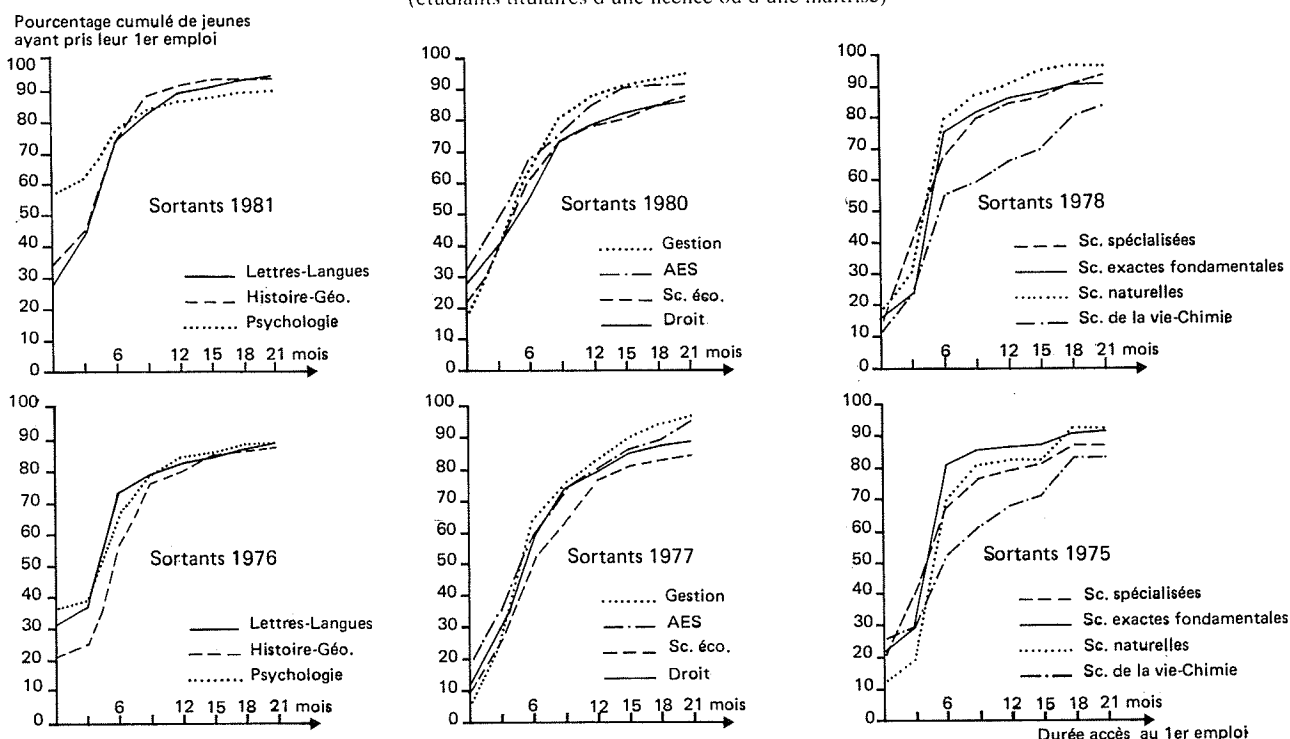
On observera que quelle que soit la filière de formation, au moins 80 % des étudiants d'une cohorte ont accédé à un emploi dans les dix-huit mois (voire dans l'année) qui suivaient l'arrêt des études ou le retour du service national. Ainsi le rythme d'accès au marché du travail s'est peu modifié au cours de la période étudiée.

• Croissance du nombre de premiers emplois précaires mais faiblesse du déclassement

Dans les filières dominées par l'enseignement, l'évolution a été marquée – ainsi qu'on l'a déjà indiqué – par

Graphique 3

DURÉE D'ACCÈS AU PREMIER EMPLOI A LA SORTIE DES UNIVERSITÉS
(étudiants titulaires d'une licence ou d'une maîtrise)



Source : Observatoire EVA.

une baisse importante des emplois de professeurs titulaires jusqu'au début des années 1980. En ce domaine, l'évolution des postes liés au concours pour le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire (29) fait apparaître plusieurs retournements de tendance, qui compliquent singulièrement l'interprétation des évolutions constatées sur la période dans les insertions à l'issue des études universitaires.

En outre, cette évolution des recrutements d'enseignants titulaires est allée de pair avec le maintien – sinon l'accroissement – d'un flux de recrutements de non-titulaires dans l'enseignement public comme dans le privé (on trouve des maîtres auxiliaires, voire des surveillants parmi les diplômés ayant poursuivi des études en troisième cycle).

Cette précarisation importante des emplois d'enseignants a atteint fortement les étudiants scientifiques entre 1975-1980 ; en revanche l'enquête auprès des littéraires, qui a eu lieu après le retournement de tendance

(29) Entre 1975 et 1980, l'ensemble des postes mis au concours du CAPES est passé de plus de 5 000 à 1 200 par an, puis à partir de 1981 la croissance a repris pour s'élever jusqu'à plus de 3 000 dès 1982. Pour les seules lettres, langues, les postes au concours sont passés de plus de 3 000 à 600 avant de remonter après 1981 à presque 2 000 par an.

de 1981-1982, montre l'effet immédiat favorable de la reprise des recrutements de titulaires (avec cependant un certain déclassement sur des emplois de professeur de collège ou d'adjoint d'enseignement par exemple) et une baisse des maîtres auxiliaires sur la période.

L'étude de l'évolution des structures d'emplois occupés par les étudiants de second cycle vingt et un mois après leur sortie de l'Université (tableau 4) confirme la faiblesse globale du déclassement dont on a parlé en introduction. Pour chaque discipline universitaire, la proportion d'emplois totalement déclassés (employés, ouvriers) reste stable (voire diminue).

L'évolution des propositions d'emplois de catégories intermédiaires (cadres moyens et techniciens) est surtout sensible à l'issue des disciplines juridiques et économiques.

La pression accrue sur les concours d'accès à la Fonction publique s'est accompagnée de déclassements fréquents (candidats « sur-diplômés » par rapport au niveau de chaque concours) : ainsi par exemple, les cadres moyens fonctionnaires sont deux fois plus nombreux dans les débouchés des diplômés de droit-sciences économiques, de même les enseignants titulaires des collèges et des

LEP (PEGC – PEGCET) sont en augmentation rapide parmi les diplômés littéraires. A l'inverse les professions du cadre « A » (certifiés, agrégés) régressent fortement en sciences comme en lettres.

*
**

L'insertion professionnelle des diplômés universitaires s'est maintenue à un niveau favorable grâce à la permanence de relations fortes entre les filières de formation et certains groupes d'emplois. Ceci a été rendu possible par l'existence de régulations propres à chacun de ces « marchés ».

La diversité des filières de formation et la faiblesse des effectifs formés par spécialité, l'existence de marchés fortement cloisonnés, laissent à penser que la situation professionnelle à l'issue de chaque filière de formation est susceptible d'être vulnérable à l'évolution de chaque secteur d'emploi. Certes il y a des degrés dans la « professionnalisation » des différentes filières de formation : si certaines filières préparent à des professions précises ou à des activités fortement déterminées par une spécialité de formation (informatique, chimie, gestion...), la plupart des formations supérieures conservent une certaine polyvalence, une « spécialisation » ou « professionnalisation » n'intervenant souvent qu'à un stade avancé du déroulement de la scolarité, voire au terme d'une formation complémentaire. Il n'en demeure pas moins que les possibilités d'accès aux différents marchés du travail ne sont pas identiques d'une filière à l'autre, que la concurrence entre filières est fortement limitée par un champ de spécialités et que les emplois auxquels peuvent prétendre les diplômés n'excèdent souvent pas une centaine voire quelques dizaines par an.

On a pu observer par exemple que la formation des géologues ne concerne que quelques dizaines d'étudiants d'écoles d'ingénieurs ou de troisième cycle universitaire et que leur recrutement, très satisfaisant au cours de la décennie soixante-dix, s'est fortement réduit sur la période récente. A l'inverse, certaines entreprises recherchent avec difficultés les rares étudiants en biotechnologie qui soient à la fois ingénieurs et formés à la recherche, tandis qu'un nombre élevé de titulaires d'une thèse en sciences de la vie ne trouvent pas à s'employer dans des conditions très satisfaisantes.

Mais, à un niveau convenable de regroupement des filières, l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur universitaire reste satisfaisante : on a pu mettre en évidence quatre types principaux de « marchés » présentant des caractéristiques propres.

Le premier concerne les formations juridiques et économiques et une partie des formations littéraires reliées aux emplois de cadres de la Fonction publique. Ce secteur, très favorable aux jeunes diplômés au début des années soixante, s'est constitué sous sa forme actuelle

dans le courant des années soixante-dix. Comme l'ont déjà montré plusieurs auteurs, « l'augmentation de la tension du marché du travail dans le secteur public a eu pour résultat non seulement d'accroître le nombre des agents occupant des postes de niveau moyen qui possèdent des titres scolaires donnant formellement droit à l'occupation de postes supérieurs (dévaluation des diplômés) mais aussi de modifier la relation entre concours externes et concours internes, entre l'entrée par la « voie royale » et l'accès tardif par la « petite porte ». Il s'en est suivi une transformation profonde de la promotion interne, de ses usages et de ses fonctions et, plus généralement, des règles implicites de carrière » (30). Cette forme de régulation s'effectue donc au prix d'une dévaluation (apparente) du diplôme.

Le deuxième type concerne les formations et emplois que plusieurs auteurs décrivent en relation de monopole. Ce sont les formations scientifiques et littéraires préparant à l'enseignement. La forte stabilité de la relation se maintient grâce à un mode de régulation proche du cas précédent. La décroissance du recrutement d'agents titulaires par les concours de recrutement est compensée par le recrutement de personnels non titulaires, dont une partie est titularisée quelques années après. Ici, la relative dévaluation s'accompagne d'un accroissement de la précarisation.

Le troisième marché est celui des formations scientifiques et techniques préparant aux emplois d'ingénieurs et de techniciens, du secteur privé principalement. Contrairement aux formations des types précédents, ces formations sont très fréquemment marquées par un *numerus clausus*. Analysant conjointement l'insertion des diplômés issus des universités et des écoles d'ingénieurs, nous avons déjà montré (31) que l'existence d'une hiérarchie entre filières se révèle à l'occasion de tensions sur le marché du travail correspondant. Des proportions variables de déclassements à l'embauche sont révélatrices de cette hiérarchie. Ceux-ci se résorbent – au moins en partie – au cours des premières années de vie professionnelle (32).

Enfin un dernier type de marché est alimenté par les formations juridiques et économiques et par une partie des formations littéraires préparant plus particulièrement aux emplois de cadres tertiaires du secteur privé. Les caractéristiques de fonctionnement sont très proches de celles du type précédent. La différence principale porte sur un moindre émiettement des spécialités de formations. Du côté des emplois, la distinction entre cadres supérieurs et moyens est moins nette qu'entre ingénieurs

(30) L. Boltanski, « L'université, les entreprises et la multiplication des salariés bourgeois (1960-1975) », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 34, septembre 1980.

(31) F. Pottier, « L'avenir des diplômés de l'enseignement supérieur scientifique », *Formation Emploi* n° 10 – avril-juin 1985.

(32) F. Pottier, *Ibid.*

et techniciens, ce qui rend plus difficile l'analyse de l'évolution des déclassements. Enfin, même si chaque groupe d'emplois est en relation privilégiée avec une filière de formation, une certaine concurrence – plus ou moins large – existe entre ces différentes formations et spécialités.

La relation formation-emploi à l'issue des formations supérieures universitaires s'est ainsi maintenue malgré le développement de la crise de l'emploi depuis le milieu des années soixante-dix. S'appuyant sur des relations spécifiques entre groupes d'emplois et filières de formations, une double série de mécanismes d'ajustement, à la fois sur le marché du travail et à l'intérieur de l'appareil de formation, a permis aux étudiants issus de l'enseignement supérieur de résister à la dégradation générale de l'emploi et à la montée du chômage. Le diplôme d'enseignement supérieur a ainsi constitué une bonne protec-

tion contre la crise, même si, parfois, une dévalorisation est perceptible, spécialement à l'embauche.

Si l'on se souvient, comme nous le rappelions au début de cet article, du fort développement des emplois de cadres supérieurs au cours de la dernière décennie et de la place prépondérante prise aujourd'hui par les diplômés de l'enseignement supérieur dans les recrutements sur des emplois de ce niveau, il est clair que les perspectives de l'insertion professionnelle des diplômés demeurent favorables : une grande partie des emplois de cadres supérieurs étant encore aujourd'hui occupée par des personnes qui ne sont pas détentrices de diplômes de l'enseignement supérieur.

Alain CHARLOT et
François POTTIER, CEREQ.